

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au **FINIADA**, fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L.312-16 du Code de la Sécurité Intérieure (pour tout renseignement : www.fdc2a.corsica) ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- certifie sur l'honneur, si je valide mon permis de chasser sur le territoire français avec un permis de chasser étranger, ne pas être résident français, selon l'article 4B du Code Général des Impôts.
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessus.

À _____ le _____

Signature obligatoire → 

REPUBLIQUE FRANCAISE DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2026-2027

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

Identification du demandeur :

E-mail :

J'accepte de recevoir la newsletter oui non

Téléphone :

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Références du : permis de chasser original duplicata

certificat provisoire de capacité document étranger équivalent

Préfecture de :

OFB

N° :

délivré le :

Dépt. de délivrance :

Pays :

Lieu de Naissance :

Date de naissance :

Autorisation de chasser accordée par :

(pour mineur et majeur en tutelle)

Père / Mère / Tuteur* :

Juge des tutelles* :

Le :

Signature :

* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Numéro d'identification (pour validation en ligne)



**ATTENTION : ZONES EN ORANGE
OBLIGATOIRES
(VÉRIFIER DATE DE NAISSANCE)**

IL VOUS APPARTIENDE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE CHASSE OBLIGATOIRE AUPRÈS DE LA COMPAGNIE DE VOTRE CHOIX.
Nous mettons à votre disposition un contrat d'assurance de responsabilité civile chasse au tarif de 22€ (Notice ci-jointe)

- | | SANS ASSURANCE | AVEC ASSURANCE | Retour souhaité (à cocher) |
|--|----------------|----------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Permis départemental Corse du Sud | 129,60 € | 151,60 € | <input type="checkbox"/> Poste |
| <input type="checkbox"/> Permis National 223,55 € + 5 € frais de dossier
(À L'EXCEPTION des départements 57-67-68 : nous contacter) | 228,55 € | 250,55 € | <input type="checkbox"/> FDC Ajaccio |
| <input type="checkbox"/> Permis Nouveau Chasseur 1 ^{ère} Validation
(moins d'un an après l'obtention du permis) | 65,30 € | 87,30 € | |

Pour chasser la bécasse, je souhaite : **Un seul choix**



- Un carnet de prélèvement Bécasse papier
- Déclarer un prélèvement Bécasse sur un smartphone avec l'application CHASSADAPT



Règlement par chèque à l'ordre :
RÉGISSEUR DES RECETTES FDC2A

**VALIDEZ RAPIDEMENT VOTRE
PERMIS EN LIGNE SUR :**

www.fdc2a.corsica « Validation en ligne »

Si la nature de la validation de votre permis de chasser indiquée ci-dessus ne correspond pas à votre demande, veuillez préciser dans le cadre ci-dessous votre demande pour la campagne de chasse citée en tête de la présente demande.

Le règlement UE 2016/679 dit « RGPD » et la loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'appliquent à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les données sont collectées dans le cadre de l'exercice d'une mission de service public confiée à la FNC/FDC, notamment la gestion de l'activité cynégétique. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et de vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien www.fdc2a.corsica. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO (Délégué à la Protection des Données) à l'adresse ci-après lesiafondacci@chasseurdefrance.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle.



PROCÉDURE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2026-2027

Vous venez de recevoir votre demande de validation (devis au verso), vous devez suivre les étapes suivantes :

1

- Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse veuillez l'indiquer ci-après :

Nom : _____ Prénom(s) 1 : _____

2 : _____ 3 : _____ 4 : _____

Adresse : _____

- Vérifier les « **références du permis de chasser** » (le numéro de permis est celui qui se trouve dans le volet permanent). Si elles sont erronées vous devez les modifier.

- Notez **obligatoirement** votre numéro de téléphone après votre adresse e-mail.

- Pour les mineurs ou majeurs sous tutelle veuillez compléter « **l'autorisation de chasser** »

- **Signez obligatoirement votre demande de validation**

2

Choisissez la « **nature de la validation** » désirée pour la saison 2026-2027.

Si vous désirez un type de validation autre que ceux proposés, téléphonez à la *Fédération au 04 95 23 16 91* afin que nous vous communiquions le montant.

3

Vous allez valider votre permis de chasser et vous **devez souscrire une assurance Responsabilité Civile Chasse (obligatoire)**. Dans le cadre du **guichet unique nous mettons à votre disposition un contrat au tarif de 22€ TTC**, dont la notice d'informations se trouve en annexe.

Pour toute information ou souscription de garanties complémentaires à conditions préférentielles, adressez-vous directement à chasse@apava.fr ou au 04.68.33.72.55 ou rendez-vous sur notre site : www.fdc2a.corsica

4

Établissez un chèque du montant total (**avec ou sans assurance**) à l'ordre du « **Régisseur des Recettes FDC2A** ». (Attention, n'oubliez pas de signer votre chèque)

5

Carnet de Prélèvement Bécasse : cochez si vous souhaitez un carnet bécasse papier ou numérique, c'est à dire, ouvrir un compte CHASSADAPT pour saisir les prélèvements bécasse.

Tout choix est définitif, il n'est pas possible de basculer sur CHASSADAPT en cours de saison.

6

Joindre dans l'enveloppe prévue à cet effet les documents suivants :

1° **Le document de demande de validation, complété et signé**

2° **Le chèque signé du montant total de la validation**

Attention : tout dossier incomplet sera rejeté, la Validation du permis ne pourra être établie.

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L. 423-1 du code de l'Environnement) à la fédération départementale des chasseurs à laquelle vous adhérez.

La Fédération établira à l'aide du devis complété et signé, votre Validation du Permis et vous la retournera (prévoir un délai de huit jour maximum).

Vous avez la possibilité de vous mettre en contact avec votre association de chasse ou votre armurier.

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE LA FÉDÉRATION :

À partir du 14 septembre : Lundi-Mardi-Jeudi : 8h à 17h30 Mercredi : 8h-12h et 14h-17h30 Vendredi 8h à 15h30

Du 18 mai au 11 septembre 2026 : Ouvert au public de 8h00 à 15h00

Fédération Départementale des Chasseurs de la Corse du Sud

Résidence les Lacs – 16 Avenue du Mont Thabor – 20090 AJACCIO

Tél : 04 95 23 16 91 – Mail : secretariat@fdc2a.corsica